



CHEVRE FEUILLE

N°30 décembre 2018

Bonjour à toutes et à tous,

Voici déjà la fin de l'année 2018

Vous trouverez dans ce n° les dernières actualités de notre association.

Suite à la demande de plusieurs adhérents on vous parlera des obligations réglementaires pour les détenteurs de caprins.

Un petit moment de détente vous est proposé en vous expliquant une expression française où la chèvre est concernée

L'hiver approchant à grand pas nous ferons le point sur l'alimentation de nos amies.

Et nous terminerons avec un moment magique mais que certains d'entre vous appréhendent : la mise-bas

Dans l'attente de vous recevoir lors de notre Assemblée Générale nous vous souhaitons de bonnes fêtes de fin d'année et que 2019 soit synonyme de beaucoup de chevrettes et de chevreaux.

Le conseil d'administration.



BREVES DE L'ASSOCIATION

La pépinière de chevrettes



Les nouvelles recrues pour la pépinière 2018/2019 sont arrivées courant septembre et ont pris possession de leur nouvelle demeure au Parc Naturel Régional d'Armorique

Après avoir été chouchoutées par le personnel du PNRA, elles seront disponibles pour attribution aux futurs porteurs de projet qui se porteront candidat au 2^{ème} semestre 2019.

Livre sur la Chèvre des Fossés

Nous avons contacté plusieurs éditeurs.

Nous espérons pouvoir sortir ce livre fin 2019 début 2020.

Le prix est à définir. Il sera probablement aux alentours d'une vingtaine d'euros.

Prochaine AG Nous espérons vous voir nombreux

à Saint Lo : au musée du Bois Jugan, le Samedi 9 février 2019 à 14h30

Accès

- **de Caen et de Rennes, Mont-Saint-Michel A84** : sortie 40 «Saint-Lô - Torigni-sur-Vire » : N174 direction Saint-Lô, sortie 3^e rond-point Atlantique. Emprunter la D974 E1. Passer le rond-point des Ronchettes. Au rond-point de Matignon, s'engager sur le Boulevard de la Commune et suivre la signalétique Musée du Bocage normand.
- **de Caen par Bayeux (D972)** : prendre direction Rennes, Mont-Saint-Michel. Au rond-point de Matignon, s'engager sur le boulevard de la Commune et suivre la signalétique Musée du Bocage normand.
- **de Cherbourg** : à Saint-Lô (N174) prendre la sortie 4 «Bayeux-Saint-Lô». Au rond point de l'Europe prendre direction Bayeux (Boulevard de la Commune) et suivre la signalétique Musée du Bocage normand.



Projet camion d'abattage, porcins, ovins et caprins en Normandie

La mort de nos animaux est un sujet délicat qui nous préoccupe.

Nous aussi, nous sommes sensibles aux images tournées en abattoir, mettant en doute le bon traitement lors de la mise à mort.

Dans les pays du nord de l'Europe, des alternatives à l'abattage sur site industriel sont développées : des abattoirs mobiles ou de simples caissons d'abattage sont développés en Suède, en Autriche ou en Allemagne.

En Normandie, certains éleveurs réfléchissent sur la question pour pouvoir mettre en place des solutions légales. Ils souhaitent un élevage éthique de la naissance à la mort, mais mettent aussi en avant les aspects de qualité de la viande issue d'un animal non stressé par le transport et le changement de lieu...

Une réunion a eu lieu à Caen vendredi 7 décembre avec un groupe d'éleveurs bio, sur la possibilité d'une unité mobile d'abattage en Normandie pour les porcs, les ovins et les caprins.

Ils ont commencé à chiffrer un projet incluant deux salariés, une tournée sur deux semaines, 10 points d'abattage, un arrêt par jour et 10 porcs par lieu. Le coût serait environ de 96 €/porc abattu. (pour les caprins et les ovins le prix n'a pas encore été étudié).

Le surcoût devra être remboursé par une plus-value liée au bien-être animal et humain » a exposé Christophe Osmont, éleveur à Coutances (50).

Le groupe travaille en lien avec les services vétérinaires. Un facteur déterminant dans la réussite du projet.

Lors de cette réunion, beaucoup de points ont été soulevés et nous vous tiendrons informé de l'évolution de ce projet.



INFOS

Encore un projet, parmi d'autres, qui confirme l'intérêt croissant, des professionnels pour la chèvre des fossés

Article publié dans la *Manche libre.fr* le 1 décembre 2018



Mélanie et Christelle Enguéhard, des sœurs jumelles, ont ouvert Augustine, une boutique de produits cosmétiques bio installée au cœur d'une ferme à Giéville (Manche), près de Torigni-sur-Vire.

Ouvrir une boutique à la ferme : voilà le concept que viennent de mettre en place Mélanie et Christelle Enguéhard, des sœurs jumelles. Après la vente en ligne de **produits cosmétiques bio**, elles ont ouvert un magasin à [Giéville](#) (Manche), près de Torigni-sur-Vire, dans les bâtiments de la ferme du conjoint d'une d'entre elles, au lieu-dit l'If à Giéville.

Bientôt leurs propres produits

30 m² ont été transformés pour présenter quelque **1 200 produits de 30 marques différentes** avec un point commun : des produits cosmétiques naturels exclusivement fabriqués en France, à base de miel, des brosses à dents en bambou, etc. *"On proposera bientôt nos propres produits, dévoile Mélanie. Ils seront fabriqués au lait de chèvre des fossés."* La jeune femme dispose d'une quinzaine de chèvres dans la ferme de son mari, d'où l'idée d'utiliser ce potentiel. Les deux sœurs ont baptisé leur magasin **Augustine**, en hommage à leur grand-mère qui elle aussi utilisait les produits naturels.

Pratique. Magasin Augustine, les Ifs à Giéville, ouvert les samedis de 14 h à 17 h. Contact : 06 46 79 13 22.



Quelles obligations réglementaires pour détenir des chèvres?

Vous êtes propriétaire d'un ou plusieurs caprins. Vous devez respecter les obligations ci-dessous, quel que soit leur destination, que vous les déteniez pour l'élevage, la compagnie, pour en faire de la vente ou pour l'autoconsommation.

1. Obligations en matière d'identification et de traçabilité

- a) Vous devez vous déclarer auprès de l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE), pour obtenir un numéro de cheptel.
- b) Chaque année, un imprimé de recensement est à envoyer à l'EDE. Toute cessation d'activité doit être signalée.
- c) Chaque animal né sur l'exploitation doit être identifié à l'aide de boucles auriculaires, au plus tard dans les 6 mois suivant sa naissance, ou dès qu'il quitte l'élevage. Les boucles perdues doivent être remplacées immédiatement (par la pose d'un repère provisoire ou d'une boucle de remplacement à l'identique).
- d) Tout ovin ou caprin faisant l'objet d'une vente ou d'un don doit être accompagné d'un document de circulation, dont un exemplaire est gardé par l'acheteur et l'autre par le vendeur. De plus le mouvement doit être notifié dans les 7 jours à l'EDE de votre département.

Vous ne devez acheter que des animaux correctement identifiés, en provenance d'un détenteur déclaré, et accompagnés d'un document de circulation.

Si vous détenez déjà des animaux non identifiés, vous devez vous signaler dans les plus brefs délais pour régularisation.

Pour tout renseignement concernant l'identification, contacter l'Établissement Départemental de l'Élevage (EDE)



2. Obligations documentaires, tenue des registres :

Vous devez garder **pendant 5 ans**:

- les documents de circulation, les attestations sanitaires, les résultats d'analyses, les ordonnances du vétérinaire.
- L'enregistrement sur un registre des dates de poses des boucles auriculaires, des traitements médicamenteux administrés aux animaux (nom du médicament, date, n° des animaux concernés, délai d'attente avant de pouvoir consommer la viande ou le lait)

3. Obligations sanitaires

Vous devez désigner un vétérinaire sanitaire auprès de la Direction départementale de la cohésion sociale et de la protection des populations (DDCSPP). Ce vétérinaire sera chargé d'effectuer les mesures de dépistage, de surveillance et de lutte contre les maladies réglementées, en particulier la brucellose ovine et caprine, maladie transmissible à l'homme et aux autres ruminants.

La brucellose est une maladie qui peut se manifester par des avortements chez les brebis ou les chèvres.

Si vous constatez trois avortements ou plus, sur une période de 7 jours ou moins, vous avez l'obligation de prévenir le vétérinaire que vous avez désigné, qui effectuera les prises de sang et analyses nécessaires.

Vous devez faire réaliser un dépistage sur tous les animaux de plus de 6 mois, suivant une fréquence définie en fonction du niveau sanitaire du département. Actuellement, dans beaucoup de départements, le **dépistage doit être réalisé tous les 5 ans**.

Dérogation pour les « petits détenteurs » :

Vous pouvez être dispensé de ces dépistages si vous remplissez l'ensemble des conditions :

- Vous détenez moins de 5 moutons et chèvres
- Vous ne disposez pas de N° SIRET associé à un code NAF « production animale »
- Vous ne détenez pas d'autres espèces sensibles à la brucellose (par exemple des bovins)
- Vous ne procédez à aucune vente, prêt ou pension d'animaux dans d'autres troupeaux qualifiés
- Vous n'envoyez pas d'animaux à l'abattoir (sauf pour consommation personnelle)



Que faire en cas de décès de l'animal ?

Si votre animal vient à mourir, vous devez faire enlever son cadavre par le service de **l'équarrissage**.

Vous devez faire une demande d'enlèvement auprès de la société d'équarrissage de votre département, dans les 48 heures suivant le décès,

Pour tous renseignements rapprochez-vous de la chambre d'agriculture de votre département et demander l'EDE





La chèvre se retrouve dans beaucoup d'expression française dont **Ménager la chèvre et le chou.**

Cette expression date du XIIIe siècle, elle signifie ménager des intérêts, des camps opposés (exemple : l'économie et l'écologie, patronat et syndicats). On peut utiliser cette expression de manière positive ou cynique :

Cette expression est née d'un problème posé aux enfants, il y a bien longtemps, pour tester leur capacité de raisonnement.



Voici la question : un homme transportant un énorme chou sur son dos, en tenant en laisse une chèvre et un loup, doit traverser une rivière en barque.

Celle-ci, très petite, ne lui permet de passer de l'autre côté que l'un des trois à la fois.

Il lui faut trouver une solution pour ne subir aucune perte car :

Si la chèvre reste avec le chou, ce dernier sera aussitôt mangé.

Si la chèvre reste avec le loup, elle sera dévorée.

Et le même problème se posera une fois sur l'autre berge

Comment va-t-il procéder ?





Solution

La réponse est somme toute assez simple :

Au premier voyage, l'homme passera la chèvre (le loup restant avec le chou)

Au second, il passera le chou, et reviendra avec la chèvre (le chou étant seul d'un côté et le loup de l'autre)

Puis il laissera la chèvre sur la première rive et traversera avec le loup.

Enfin, il fera un dernier voyage pour passer la chèvre.



L'alimentation des chèvres



Les **chèvres domestiques** sont des mammifères herbivores appartenant à la famille des bovidés et plus précisément à la sous-famille des caprins. En tant que ruminant, elles possèdent donc 4 estomacs qu'elles sollicitent tour à tour pour les accompagner dans leur digestion. Dans un premier temps, elle avale grossièrement ses aliments puis les régurgite lorsqu'elle est au calme pour les mâcher, c'est ce que l'on appelle la rumination. Elle les avale de nouveau ensuite dans un autre estomac où ils poursuivent leur digestion. La chèvre adulte a 32 dents : 8 incisives inférieures qui s'appuient sur la gencive supérieure qui forme un bourrelet résistant (elle n'a pas d'incisives supérieures). Le fond de la bouche est garni de 24 molaires réparties sur ses 2 mâchoires pour faciliter le masticage.

Du printemps à l'automne, la chèvre trouve une grande partie de son alimentation au pré. En hiver et jusqu'à la fin de la mauvaise saison, sa ration doit être complétée par du foin ou des fourrages verts. Une chèvre adulte consomme de 1 à 2kg de foin par jour ou environ 12kg de fourrages verts/jour (2,5kg de bon foin équivalent à environ 10kg d'herbe ou de fourrages verts). On peut également compléter la ration des chèvres avec des céréales, des aliments concentrés tels que par exemple de la pulpe de betteraves, des tourteaux d'arachides ou de soja, des fruits. S'il y a des arbres sur leur parcours, les chèvres peuvent aussi en consommer les feuilles. Il est souhaitable qu'une pierre à sel soit mise à la disposition des animaux, en particulier lorsqu'il fait chaud.

La nourriture doit être de bonne qualité. Le foin ou du tourteau moisissés peut intoxiquer les chèvres. Les mangeoires doivent rester propres et la nourriture non consommée doit être jetée.



Le foin :



Indispensable notamment en hiver ou en complément de la pâture, choisir un "foin de prairie naturelle" de bonne qualité (la chèvre est un fin gourmet), non poussiéreux et non moisi, de couleur verte et avec une bonne odeur. Les chèvres laisseront les brins de foin les moins bons, il faudra donc en distribuer plus pour compenser. La quantité distribuée variera selon que le foin est donné en complément de la pâture ou en aliment unique. Dans ce dernier cas, on en donnera à volonté (autour de 1 kg par chèvre et par jour, quantité variable selon le gabarit de la chèvre, de la qualité du foin...).

Distribuer le foin en premier pour une meilleure digestion, donc avant les céréales ou avant de sortir la chèvre sur de l'herbe verte. Le foin compensera l'excès d'eau de l'herbe verte (gorgée d'eau) et il ralentira le transit devant les céréales qui seront alors bien digérées (dans le cas contraire, la chèvre peut rejeter des céréales entières dans les crottes). Utiliser un râtelier ou équivalent car la chèvre est gaspilleuse et délicate sur la propreté, ainsi une nourriture tombée au sol ne sera pas consommée correctement car rapidement souillée ou utilisée comme paillis. Les filets à foin ne devraient pas être utilisés pour les jeunes chevreaux et les chèvres à cornes afin d'éviter qu'ils ne s'y empêtrent.

Les concentrés :

Les concentrés sont les **céréales et granulés que l'on ne distribue qu'à des chèvres en ayant besoin** (selon l'état général, l'alimentation de base trop faible ou lors d'une période difficile : saison froide / gestation / allaitement...). Les concentrés seront distribués avec parcimonie (environ 100 à 150 grammes par jour, par chèvre) à des chèvres dont les apports ne sont pas couverts par le foin et/ou la pâture. Distribuez les concentrés après le foin (meilleure digestion) et en veillant à ce que chaque chèvre ait accès à la même quantité de concentrés (attention aux dominantes).

Les céréales peuvent être de l'orge, de l'avoine, et du maïs, idéalement concassées, elles apportent à votre chèvre de l'énergie. Mais pour un repas équilibré, il faudra compléter par un apport azoté et protéiné qu'elle pourra trouver dans de l'herbe bien verte du printemps, dans un tout petit peu de luzerne ou de tourteau (tourteau de soja, de colza) ou de pulpe de betterave. Ces aliments sont très concentrés, c'est pourquoi il est indispensable d'en donner avec grande parcimonie. Vous pouvez donner quelques graines de lin quotidiennement pour un apport d'acides gras essentiels (poil luisant...).



Les granulés sont un mélange de céréales, vous pourrez également y trouver selon le fabricant du tourteau, de la luzerne, des vitamines, minéraux... Ces granulés sont destinés à un repas de base pour chèvres laitières (avec des besoins plus élevés que ceux de nos chèvres), il sera donc nécessaire de les compléter par 1/3 de céréales pour un meilleur équilibre alimentaire. Une toute petite quantité de tourteau peut être donné aux chèvres allaitantes. Il existe également des granulés de luzerne qui sont à mi-chemin entre le foin et les granulés...

Attention un excès de concentrés entraînera au mieux un embonpoint, au pire de graves problèmes digestifs, potentiellement mortels.

L'eau :

Mettre de l'eau **propre à disposition** (la chèvre ne boit pas l'eau sale) et renouvelée régulièrement pour éviter les mauvais goûts (par exemple dû au contenant en plastique). La quantité consommée varie en fonction de la taille de la chèvre, de sa condition physiologique, du climat, de sa nourriture...

Mise à disposition dans des seaux ou bassines à bonne hauteur, attention à ce que l'eau soit hors de portée des plus petits chevreaux sauf si la quantité est minime (risque de noyade, particulièrement pour les plus petits gabarits). Vous pouvez également utiliser un abreuvoir automatique qui permet d'avoir de l'eau à disposition en permanence. Dans tous les cas, attention au gel en hiver.

Pierre à sel & minéraux :

Une pierre à sel est indispensable à tout herbivore dont les chèvres. La pierre peut être blanche (sel pur) ou avec un ajout basique de minéraux. Il existe des pierres à sel/minéraux spécial caprin que je vous conseillerai d'utiliser.

Les minéraux sont indispensables à la santé de votre chèvre. Ils influent sur le bon fonctionnement de l'organisme (immunité, reproduction, lactation...). Ils peuvent être sous forme de granulés ou poudre à mélanger aux concentrés, Ils existent aussi sous forme de bloc à lécher. On les trouve dans les coopératives agricoles.



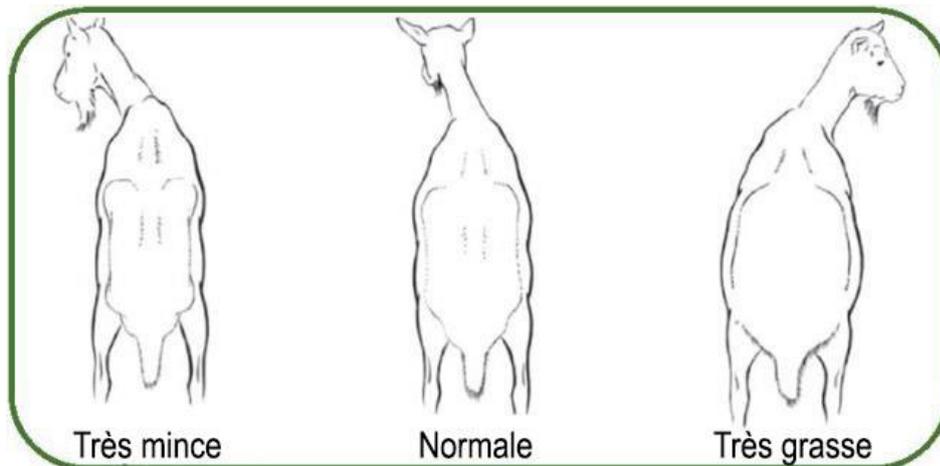
Conclusion:

Même si vos chèvres sont des animaux de compagnie et ne sont nullement destinés à la consommation, il est important de vérifier régulièrement leur état « d'embonpoint », surtout en automne et en hiver. Si les reliefs osseux vous semblent trop saillants, n'hésitez pas à enrichir la ration en augmentant les apports de foin, des céréales, des granulés. Par contre, si vos animaux sont trop dodus, diminuez leur ration.

La ration doit être améliorée pour les femelles pendant la période de gestation et de lactation.

Pour savoir si votre ration est juste le meilleur moyen de le savoir c'est l'observation de leur état.

Voici un petit croquis pour vous aider.





LA MISE BAS

C'est un moment important et magique dans la vie d'un éleveur et qui suscite beaucoup de questions et d'inquiétudes.

La durée de gestation est de cinq mois environ (142 à 155 jours).

Comment savoir si votre chèvre est gestante. C'est difficile de le déterminer avant le cinquième mois.

En effet le ventre s'arrondit essentiellement au dernier mois de gestation et la chèvre peut commencer à faire de la mamelle, mais c'est variable d'une chèvre à une autre (quelques jours à 2 mois avant la mise bas), particulièrement lorsque c'est la première gestation.

Les derniers jours aux dernières heures avant la mise bas, vous pouvez observer les pis (mamelles) gonflés de lait avec parfois quelques gouttes perlant des trayons. Le ventre, qui était rond, change de forme et s'affaisse vers le bas en prenant une forme de poire en le regardant depuis l'avant ou l'arrière. La vulve se relâche et la base de la queue deviendra plus souple. La chèvre semble se creuser et les os de ses hanches pointeront comme si la musculature avait fondu causé par un relâchement de certains ligaments. Plus la mise-bas approche et plus la chèvre est souvent couchée. Finalement, la vulve laisse échapper un premier liquide visqueux qui indique que la mise bas est imminente.

Il est temps de l'installer dans un endroit que vous avez préparé avant, avec une litière propre et épaisse, de l'eau fraîche et du bon foin.

La mise-bas à lieu essentiellement en journée, il est très rare qu'elle a lieu de nuit. Les quelques fois où j'ai trouvé des chevreaux en allant le matin à la chèvrerie ils étaient encore tout mouillés!

Il est intéressant d'être présent lors de la mise-bas pour pouvoir intervenir en cas de naissance difficile ou pour prodiguer les premiers soins au chevreau (désinfection de l'ombilic), de plus c'est un moment magique.

Les contractions de faible intensité au début, font apparaître la poche des eaux qui est transparente et qui contient un liquide jaune, elle se percera rapidement, parfois même avant de sortir.



Les contractions seront alors de plus en plus fortes. S'en suivra rapidement l'arrivée de la poche amniotique contenant un liquide jaune sombre, avec le chevreau positionné tel un plongeur avec ses pattes-avant semi-tendues sur lesquelles est posée sa tête. Le passage de la tête et des épaules sont les étapes les plus difficiles pour la chèvre, particulièrement si elle n'est pas parfaitement dilatée. Le reste du corps du chevreau sortira plus facilement et rapidement avec le reste des eaux contenues dans les poches. Le cordon ombilical se rompra seul.

L'expulsion du ou des chevreaux suivants sera plus rapide que le premier. Tout cela devra se dérouler rapidement, en 5 ou 10 minutes en moyenne par chevreau. Le ou les autres chevreaux suivants de la portée devraient naître rapidement en quelques minutes.

La mère se lèvera rapidement pour lécher son bébé, cela permettra de le nettoyer, le sécher et le stimuler. Elle lui "parlera" avec de petits bêlements répétés auxquels il répondra, ce sera alors un moment primordial pour développer le lien mère/chevreau (les 3 premiers jours sont cruciaux pour cela et il est parfois nécessaire d'isoler momentanément la petite famille du troupeau pour l'établissement de ce lien) et chacun sera alors capable de se reconnaître par l'odeur et la voix. Ces léchouilles, bêlements, petits coups de nez et de pattes sont de forts stimuli pour inciter le chevreau à se lever et à aller téter.

Après avoir bêlé, le chevreau normalement se lève tout seul et va téter la mère en donnant des coups de tête pour faire venir le lait. Cette première tétée est très importante, car elle permet au chevreau d'avaler le colostrum (nom du premier lait après la mise bas) qui est riche en protéines et en anticorps maternels.



Il arrive souvent que la mère ne s'occupe pas immédiatement du premier chevreau, car elle sent qu'il en arrive un deuxième mais elle le fera après. Il peut même y en avoir une troisième.

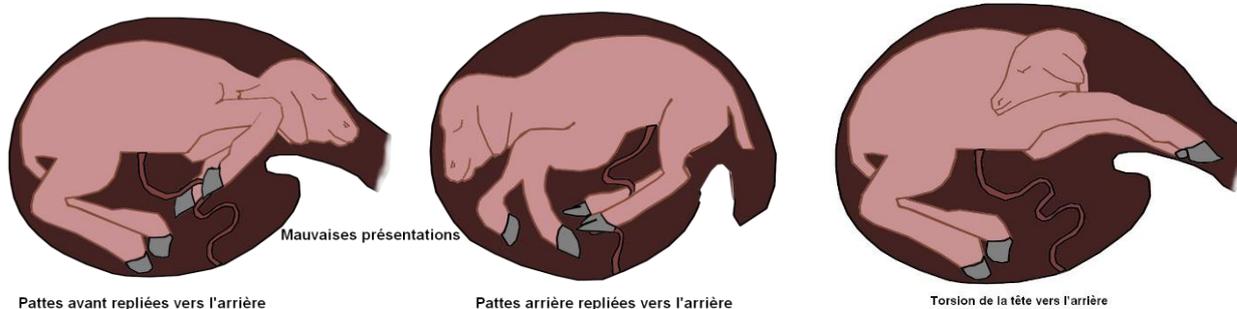


La chèvre coupe elle-même le cordon ombilical avec ses dents. Si elle ne le fait pas coupez-le avec des ciseaux désinfectés à l'alcool à une main du nombril.

Le placenta restera accroché à la chèvre quelques minutes à quelques heures après l'expulsion. N'y touchez pas et laissez-le se décrocher seul (c'est la délivrance).

Dans le cas où le placenta ne se décrocherait pas au bout de 6 heures, contactez votre vétérinaire pour éviter toute infection. Le plus souvent, la chèvre consommera le placenta car il contient des protéines, vitamines, oligo-éléments ainsi que des hormones qui aideront la chèvre à la rétractation de son utérus ainsi qu'à la montée de lait.

S'il n'y a pas de contraction ou une mauvaise présentation du chevreau vous avez à faire à une mise-bas difficile.



Si vous êtes débutant, **ne tentez rien et surtout n'allez pas pour une première mise bas qui se passe mal sur internet pour voir comment faire** (sauf en cas d'urgence extrême ou vétérinaire indisponible) **mais faites venir le vétérinaire et observez son travail**. Ce n'est qu'au bout de plusieurs années d'élevage que vous pourrez vous même intervenir dans le cas d'une mise-bas difficile.



Les deux premiers jours, l'alimentation de la chèvre sera modérée.



S'il fait froid vous pouvez installer une lampe chauffante afin de réchauffer les chevreaux.

Après 4 ou 5 jours, augmentez graduellement la ration. Elle ne doit jamais manquer d'eau (légèrement tiédie les deux premiers jours).



Et voilà votre élevage c'est agrandi.





JOYEUX NOËL